

Chapitre II

L'HUMILITÉ DE LA FOI

1. L'humilité de la foi et l'esprit d'abandon

Quand saint Paul nous parle de « ce dessein éternel que Dieu a conçu dans le Christ Jésus notre Seigneur et qui nous donne d'oser nous approcher en toute confiance par le chemin de la foi au Christ » (cf. Ép 3, 11-12), il nous montre comment la foi, en tant qu'intelligence du Mystère du Christ, nous donne de nous approcher du Père, de l'aimer dans un esprit d'abandon et de confiance filiale. La charité en effet consiste en ceci : « ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais c'est lui qui nous a aimés et qui a envoyé son Fils en victime de propitiation pour nos péchés » (cf. 1 Jn 4, 10), si bien qu'« il n'est pas question de l'homme qui veut ou qui court », qu'il ne s'agit pas d'abord de notre volonté propre d'aimer (« vouloir le bien en effet est à notre portée mais non pas de l'accomplir » (cf. Rm 7, 18)), « mais de Dieu qui fait miséricorde » (cf. Rm 9, 16). Telle est l'humilité de la foi qui nous fait tout recevoir¹ du Père, en aimant² rester pauvre et petit dans une dépendance totale par rapport à la miséricorde de Dieu, sachant que « pour que l'Amour soit pleinement satisfait, il faut qu'il s'abaisse, qu'il s'abaisse jusqu'au néant et qu'il transforme en *feu* ce néant... »³, sachant accueillir avant que de vouloir donner. « Où donc est le droit de se glorifier ? Il est exclu. Par quel genre de loi ? Celle des œuvres ? Non, par une loi de foi. Car nous estimons que l'homme est justifié par la foi sans la pratique de la loi » (cf. Rm 3, 27-28). « Ayant reçu notre justification de la foi, nous sommes en paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, lui qui a donné d'avoir accès par la foi à cette grâce en laquelle nous sommes établis (...) (cf. Rm 5, 1-2). Et cette grâce, c'est la charité par laquelle nous sommes « de la maison de Dieu », non plus comme « des étrangers ou des hôtes » (cf. Ép 2, 19), mais en « qualité de fils » (cf. He 2, 10-11 et 3, 6) dans la liberté (cf. Jn 8, 35-36) de « l'amour parfait qui bannit la crainte » (cf. Jn 4, 18). Si donc nous voulons avoir « libre accès auprès du Père (cf. Ép 2, 18), pouvoir courir librement sur la voie de l'amour à la suite du Christ, il nous faut mettre notre confiance non dans la chair, dans notre générosité naturelle puisque « la chair ne sert de rien » (cf. Jn 6, 63), mais en Dieu « qui est riche en miséricorde » (cf. Ép 2, 4) et « qui ressuscite les morts » (cf. 2 Co 1, 9). Il nous faut commencer par entrer par la porte étroite de l'humilité de la foi, par nous soumettre au joug du Christ comme à un « joug aisé » (cf. Mt 11, 30).

¹ « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Et si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifier comme si tu ne l'avais pas reçu ? » (Cf. 1 Co 4, 7.)

² Ce qui plaît au Bon Dieu dans ma petite âme, disait sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS, « *c'est de me voir aimer ma petitesse et ma pauvreté, c'est l'espérance aveugle que j'ai en sa miséricorde...* » (*Œuvres complètes, LT 197*).

³ *Op. cit., Ms. B, 3v°*.

2. Une loi de foi

Quelle est cette « loi de foi » par laquelle nous recevons « notre justification de la foi » (cf. Rm 5, 1) et non par la pratique de la loi ? « À cause du Christ Jésus mon Seigneur, dit saint Paul, j'ai accepté de tout perdre, je considère tout comme déchets, afin de gagner le Christ, et d'être trouvé en Lui, n'ayant plus ma justice à moi, celle qui vient de la Loi, mais la justice par la foi au Christ, celle qui vient de Dieu et s'appuie sur la foi ; le connaître, lui, avec la puissance de sa résurrection et la communion à ses souffrances, lui devenir conforme dans sa mort, afin de parvenir si possible à ressusciter d'entre les morts » (cf. Ph 3, 8-11). Cette loi de foi est une loi par laquelle nous acceptons de tout perdre pour nous enrichir de l'humilité, de la « réceptivité » du Fils Bien-Aimé, et donc aussi de sa pauvreté (cf. 2 Co 8, 9) puisque sa dépendance absolue au Père fait de lui le plus pauvre des enfants des hommes, celui qui ne possède rien en propre (cf. Jn 17, 7). Le Christ, en effet, « ne fait rien de lui-même » (cf. Jn 8, 28), mais il se reçoit éternellement du Père ne cessant de se remettre entre ses mains (cf. Lc 23, 46), si bien que « ce que le Père fait, le Fils le fait pareillement car le Père aime le Fil » (cf. Jn 5, 19-20). C'est une loi par laquelle nous considérons notre justice, nos actes les plus héroïques (« Quand je distribuerais tous mes biens en aumônes, quand je livrerais mon corps aux flammes, (...) (cf. 1 Co 13, 3)) comme « rien » sans la grâce absolument gratuite du Christ « devenu pour nous sagesse venant de Dieu, justice, sanctification, rédemption » (cf. 1 Co 1, 30).

Par cette loi de foi, nous sommes conduits à renoncer à la vaine gloire, à nous complaire en nous-mêmes en une justice et une sainteté propre – celle que nous tirerions de nos grands désirs⁴, de nos grands élans de générosité ou de notre observation scrupuleuse des préceptes extérieurs de la loi (cf. Mt 23, 23) – pour pouvoir mettre notre joie à confesser, dans l'action de grâce, notre néant⁵ et l'amour gratuit du Père pour nous, lui qui nous a aimés « alors que nous étions encore pécheurs » (cf. Rm 5, 8) si bien que « c'est par grâce que nous sommes sauvés ! (...) Ce salut ne vient pas de nous, il est un don de Dieu ; il ne vient pas des œuvres car nul ne doit pouvoir se glorifier » (cf. Ép 2, 6-9). Comme Jésus le dit lui-même : « Comment pouvez-vous croire, vous qui recevez votre gloire⁶ les uns des autres et ne

⁴ Au moment où elle découvre que sa vocation c'est l'Amour, sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS écrit : « j'ai compris que mes *désirs d'être tout*, d'embrasser toutes les vocations, étaient des richesses qui pourraient bien me rendre injuste, (...) » (*op.*, Ms B, 41r^o), et quelques jours après, elle écrira à Sœur Marie du Sacré-Cœur : « Mes désirs du martyr *ne sont rien*, ce ne sont pas eux qui me donnent la confiance illimitée que je sens dans mon cœur. Ce sont, à vrai dire, les richesses spirituelles qui *rendent injuste*, lorsque l'on s'y repose avec complaisance et que l'on croit qu'ils sont *quelque chose de grand...* » (*op. cit.*, LT 197).

⁵ Il nous faut pour cela comprendre, avec sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS, que nous ne sommes plus sous « la loi de crainte », mais sous « la loi d'Amour » si bien que c'est « notre faiblesse même » qui nous « donne l'audace » de nous « offrir en Victime à l'Amour puisque « pour que l'Amour soit pleinement satisfait, il faut qu'il s'abaisse, qu'il s'abaisse jusqu'au néant et qu'il transforme en feu ce néant... » (*op. cit.*, Ms B, 3v^o).

⁶ Cette gloire, nous la recherchons quand nous pratiquons notre justice « devant les hommes » afin d'« être glorifiés (cf. Mt 6, 1-2) par eux ou, plus insidieusement encore, devant nous-mêmes (cf. Mt 6, 3) en nous regardant nous-mêmes en nos œuvres (cf. Lc 18, 11-12), considérant celles-ci comme l'expression de notre justice, de notre sainteté propre (selon une loi des œuvres). Seule, la charité du Christ pourra en définitive nous libérer de nous-mêmes (ne cherchant plus qu'à plaire à Dieu et non

cherchez pas la gloire qui vient du Dieu unique » (cf. Jn 5, 44). Entrer par la porte étroite de la foi, c'est ne vouloir jouir que de la gloire de Dieu, celle de son amour qu'il nous donne comme il l'a donné à son Fils (cf. Jn 17, 26), et, pour cela, renoncer à être des « justes » (cf. Lc 16, 15 et 18, 9) aux yeux des autres et à nos propres yeux, renoncer à nous complaire en nos bonnes œuvres comme si elles venaient de nous-mêmes (ce qui peut se faire secrètement) alors même que nous confessons, comme le Pharisien de la parabole, qu'elles viennent de Dieu. C'est demeurer caché en chacune de nos œuvres aux autres et à soi-même, « tout perdre » (cf. Ph 3, 8) pour être trouvé en lui » (cf. Ph 3, 9), pour être « caché avec lui en Dieu » (cf. Col 3, 3), pour n'avoir avec lui d'autre gloire (cf. Jn 5, 41 et 8, 54) que l'amour du Père, sa tendresse infinie pour nous.

3. Charité et humilité

Tant que nous ne rentrons pas sous une « loi de foi », nous ne rentrons pas non plus sous la « loi d'amour ». Autrement dit, tant que nous n'avons pas renoncé à notre justice propre, ce n'est pas la charité dans l'union au Christ (pour être en lui dans une communication silencieuse d'esprit et de présence avec le Père dans un oubli total de nous-mêmes) que nous recherchons, mais c'est en définitive nous-mêmes au travers de nos œuvres⁷ les plus grandes, les plus généreuses, y trouvant secrètement notre gloire, notre récompense (cf. Mt 6, 2 et 16). Notre cœur n'est pas « brisé » (cf. Ps 51 (50), 19) par l'amour⁸ ; quand bien même nous voudrions, dans notre « zèle », tout sacrifier pour Dieu, nous demeurons aveuglés, « méconnaissant la justice de Dieu » et « cherchant à établir la nôtre propre » (cf. Rm 10, 3), recherchant la « gratuité de l'amour », le « sacrifice désintéressé » en définitive pour nous-mêmes. « Malheureux homme que je suis ! » (cf. Rm 7, 24). Que nous le voulions ou non, nous demeurons enfermés en nous-mêmes, esclaves de « ce corps qui nous voue à la mort » (cf. Rm 7, 24), faute de nous être d'abord laissés attirer dans la foi par le Christ « élevé de terre » (cf. Jn 12, 32), faute de n'avoir voulu « savoir que le Christ et le Christ crucifié » (cf. 1 Co 2, 2, en gardant les yeux fixés sur lui pour être entraînés par lui et avec lui vers le Père sur la voie de l'amour, dans l'abandon confiant d'un petit enfant⁹ (cf. Mc 10, 15) sans lequel il ne saurait y avoir pour nous de don désintéressé de nous-mêmes à Dieu et à nos frères...

plus à nous-mêmes), mais nous pouvons et nous devons nous y disposer en renonçant à nous-mêmes, à cette vaine gloire, en nous ouvrant ainsi à la foi.

⁷ Par là même, celles-ci deviennent insensées, imprudentes puisque, loin de nous conduire à notre vraie fin, elles nous en détournent secrètement.

⁸ « ... je n'ai plus de grands désirs si ce n'est celui d'aimer jusqu'à mourir d'amour... » (*op.cit.*, Ms C, 7v^o). « ... la seule grâce que je désire, c'est qu'elle (ma vie) soit brisée par l'amour » (*ibid.*, 8r^o).

⁹ On comprend mieux ici comment le Christ, le Fils Bien-Aimé du Père, en tant qu'il nous fait passer de « la garde de la Loi » à « la foi qui devait se révéler » (cf. Ga 3, 23 et 1 Tm 1, 13-14), est le seul qui puisse nous enseigner dans le secret de notre cœur la voie de la charité et qu'il nous l'enseigne comme une voie d'abandon filial, comme en témoignent les saints : « Je comprends si bien qu'il n'y a que l'amour qui puisse nous rendre agréables au Bon Dieu que cet amour est le seul bien que j'ambitionne. Jésus se plaît à me montrer l'unique chemin qui conduit à cette fournaise Divine, ce chemin c'est l'abandon du petit enfant qui s'endort sans crainte dans les bras de son Père... » (*op. cit.*, Ms B, 1r^o).

4. Les œuvres méritoires des tout-petits

« En vérité, je vous le dis, si vous ne retournez à l'état des enfants, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux. Qui donc se fera petit comme ce petit enfant-là, celui-là est le plus grand dans le Royaume des cieux » (cf. Mt 18, 3-4). Après avoir mis en lumière la charité qui est dans le Christ comme sa tendresse filiale envers le Père dans une remise humble et confiante de lui-même entre ses mains, se recevant tout entier de lui à chaque instant dans une dépendance d'amour totale (ce qui pour nous signifie la foi), nous comprenons mieux comment ce « retourner à l'état des enfants » signifie retourner à l'état du Christ, nous « revêtir » (cf. Col 3, 12 et Rm 13, 14) de ses sentiments filiaux dans son humilité et sa pureté. Nous comprenons mieux aussi comment ce Royaume de Dieu est l'héritage (cf. Mt 25, 34) que le Père réserve à ses fils adoptifs comme aux cohéritiers de son Fils unique (cf. Rm 8, 17). Pour y rentrer, il nous faut l'accueillir, c'est-à-dire nous disposer à le recevoir en chacune de nos actions. Celles-ci nous méritent le Royaume dans la mesure où elles sont le fruit de notre « foi opérant par la charité » (cf. Ga 5, 6). Elles nous y font entrer comme autant de « pas » sur la route de notre pèlerinage terrestre.

La prudence oriente nos actions, nos « pas » vers le but. Elle est le « discernement clairvoyant » qui guide notre agir dans ses choix afin que nous puissions effectivement atteindre notre fin. Elle ne peut trouver sa perfection qu'en ceux qui commencent d'abord en chacune de leurs actions à s'unir¹⁰, se conformer au Christ dans le mystère de son enfance spirituelle par l'humilité de la foi et la pureté de la charité.

¹⁰ Réfléchissant sur sa charge bien délicate de maîtresse des novices, sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS écrit : « Ma Mère, depuis que j'ai compris qu'il m'était impossible de rien faire par moi-même, la tâche que vous m'avez imposée ne me parut plus difficile, j'ai senti que l'unique chose nécessaire était de m'unir de plus en plus à Jésus et que Le reste me serait donné par surcroît » (*op. cit.*, Ms C, 22v°).